

## NBI

### Trop, c'est trop !

« A l'occasion d'un contrôle des comptes de l'AP-HP pour les années 2010 et suivantes, la chambre régionale des comptes d'Île de France a enjoint M. Le Directeur Général à se conformer aux dispositions réglementaires relatives à l'attribution de la NBI personnes âgées.... »

Le message complet, vous l'avez reçu à domicile.

Une fois de plus, l'injustice frappe.

Votre pouvoir d'achat mensuel va directement être impacté et réduit de 46,58€.

Après que l'on vous ait rajouté des jours de travail, des jours de gardes d'enfants, modifié vos plannings et imposé de nouveaux roulements par la mise en place de l'OTT, le retour au réglementaire finit de vous achever.

Sachez que **46,58 € (10 points NBI)** mensuels, c'est quasiment **560 €** annuels que vous perdez auxquels s'ajoutent un manque de cotisations retraite, (car les points NBI génèrent entre 10 et 20€ mensuel sur la pension retraite qui vont petit à petit disparaître).

On nous rabâche que nous sommes en pôle gériatrique et donc « déplaçables » du SSR au SLD ou inversement selon les besoins mais on nous fait comprendre par ce décret que notre travail n'a pas la même valeur selon où on le pratique.

Ce genre de décision ne va pas arranger les problèmes d'attractivité et de fidélisation de nouveaux personnels, nous condamnant un peu plus encore à la pénurie et l'austérité.

pour SUD Santé : Trop c'est trop !

Rejoignez nous très nombreux dès la rentrée des congés pour qu'ensemble nous leur disions tout le bien que l'on pense de leur gestion à la petite semaine... Cette NBI n'est pas un luxe quand nous touchons 1500€ par mois et pas 17000€ comme le directeur général ! Il faut la mener la lutte de classe

# STOP !

